

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS

DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIERES

Carnet de tournée : Principes d'utilisation

CarnetDeTourneeV48b.docx - Pierre Couvreur

(16/10/2017)

AVANT-PROPOS: LE "POURQUOI" DE CETTE APPLICATION.

Au sein du Département de la Nature et des Forêts, certains agents des services territoriaux ont la qualité d'agents itinérants.

En effet, conformément à l'article 6, 2° de l'arrêté ministériel du 21 septembre 2007 fixant le règlement d'ordre intérieur (ROi) relatif aux prestations irrégulières, de garde, de rappel et aux travaux spécifiques pour la DGO3 et en raison de leurs activités de terrain, les Préposés forestiers affectés à un triage forestier ou piscicole et les Chefs de brigade de rang C1 ont la qualité d'agent itinérant et ils ne sont donc pas soumis à l'horaire variable.

Par contre, ils sont exclus du régime des congés de récupération prévu par le règlement de l'horaire variable. Toutefois, en contrepartie de l'absence de pointage, ils sont tenus de justifier précisément le nombre d'heures prestées par la présentation d'un rapport d'activités. Celui-ci prend la forme d'un carnet de tournée dont la forme et le contenu sont régis par voie de circulaire.

Ceci étant, la plage horaire du régime normal de travail est d'une durée de 07h36' + 30 minutes d'interruption pour le temps de midi et est comprise entre 07h30 et 18h30.

C'est la fiche n° 7 des annexes au ROi qui précise que le régime normal de travail est de 38 heures semaine. Elle précise également que les prestations de 07h36' par jour se situent entre 07h30 et 18h30 et que la plage horaire de 07h36' est précisée au jour le jour par l'agent dans le carnet de tournées et est interrompue par le temps de table de 30 minutes minimum.

Dans ce contexte, les prestations effectuées à la demande de la hiérarchie avant 07h30 ou après 18h30 ou le week-end et jours fériés sont valorisés au titre de prestations irrégulières.

Le nouvel ROi approuvé en CCB VI ne dit rien d'autre et dans l'attente de l'approbation ministérielle de celuici, c'est bien évidement toujours celui du 21 septembre 2007 qui régit le régime de travail et les modalités d'accompagnement des agents itinérants.

Entre temps, la réorganisation des services territoriaux du Département de la Nature et des Forêts (DNF) a validé l'organisation du travail en équipe pour diverses activités spécifiques et de manière individuelle pour d'autres. Cette organisation du travail en brigade et selon des modalités de déplacement bien précises est complétée par l'approbation de l'AGW du 17 septembre 2015 relatif aux dispositions spécifiques applicables au Département de la Nature et des Forêts.

En conséquence, la logique du travail en équipe, celle de prestations individuelles et l'obligation de justifier précisément le nombre d'heures prestées par la présentation d'un rapport d'activités ont amené le DNF à repenser le carnet de tournée dans un esprit de simplification administrative, d'esprit de planification d'au moins 50% du temps de travail, de justification des 100% des activités réalisées et de validation des données comme par exemple celles relatives aux prestations irrégulières, aux déplacements effectués hors triage, etc. Enfin, avec le Plan Opérationnel du DNF (Plan de progrès) déclinant l'ensemble des objectifs à atteindre depuis les objectifs stratégiques jusqu'aux activités dévolues au triage pour la période 2014 - 2019, un référentiel des activités a été réalisé et intégré dans la réalisation du carnet de tournée.

Eu égard à ce qui précède, la version informatique d'un carnet de tournée trouve donc toute sa légitimité si on souhaite extraire les informations utiles liées aux activités en triage conformément aux spécificités de chaque circonscription, si on souhaite simplifier les procédures administratives au fur et à mesure de son utilisation et in fine, si on souhaite dégager les conclusions nécessaires permettant de tirer les agents vers le haut.

Ph. Blerot.





Table des matières

A.	L		9
	1.	Installation	9
	2.	Démarrage de l'application classique	10
	3.	Fonctionnalités disponibles selon le profil de l'utilisateur	10
В.	L	-'APPLICATION « light »	12
	1.	Installation	12
	2.	Mises à jour	13
	3.	Fonctionnalités	13
C.	C	QUELQUES NOTIONS DE BASE	14
	1.	Calendrier	14
	2.	Temps de travail	14
	3.	Référentiel des codes prestations	14
	4.	Choix de la langue du référentiel et des menus	15
	5.	Types de prestations	15
	6.	Liste d'agents par responsable	15
	7.	Mise en évidence de la ligne de prestation sélectionnée	16
D	. (QUELQUES RÈGLES D'UTILISATION DU PROGRAMME	17
Ε.	A	APPLICATION CLASSIQUE : LA PLANIFICATION	19
	1.	Encoder un planning pour un groupe (équipe) de préposés	19
	2.	Encoder un planning individuel	21
	3.	Transfert des activités planifiées vers les activités réalisées	23
	4.	Importation des activités planifiées encodées au moyen de l'application « Light »	24
	5.	Exportation des activités planifiées à destination de l'application « Light »	24
	6.	Validation du planning	25
	7.	Vérification de la cohérence des activités planifiées	25
	8.	Annulation de la validation du planning	25
	9.	Impression du planning	25
	10.	Transfert du planning vers Outlook	26
F.	A	APPLICATION CLASSIQUE : LES RÉALISATIONS	28
	1.	Encodage des activités réalisées	28



DNF - CARNET DE TOURNEE

	2.	Importation des activités réalisées encodées au moyen de l'application « Light »	30
	3.	Validation du réalisé	31
	4.	Vérification de la cohérence des activités réalisées	31
	5.	Annulation de la validation du réalisé	31
	6.	Impression du réalisé	32
G	. Al	PPLICATION CLASSIQUE, prestations de longue durée	33
4	. Al	PPLICATION CLASSIQUE, LES RAPPORTS	35
	1.	Référentiel des codes prestations	35
	2.	Déclaration hebdomadaire	36
	3.	Déclaration mensuelle	36
	4.	Relevé mensuel des frais de parcours et de séjours	38
	5.	Relevé mensuel des intérims	39
	6.	Indemnités pour frais de tournée	39
	7.	Relevé mensuel des absences, prestations irrégulières, gardes et rappels	40
	8.	Rapport du véhicule de surveillance	41
	9.	Synthèse des prestations régulières par quadrimestre	41
	10.	Synthèse annuelle des prestations	42
	11.	Calendrier des activités planifiées	43
	12.	Vérification de la cohérence des activités planifiées	44
	13.	Vérification de la cohérence des activités réalisées	44
	Al	PPLICATION CLASSIQUE : PARAMETRES ET FONCTIONS DIVERSES	45
	1.	Paramétrer le remplacement d'un responsable temporairement absent	45
	2.	Gérer le droit à l'allocation pour travaux lourds et dangereux	45
	3.	Paramètres spécifiques aux déclarations de créance	46
١.	Al	PPLICATION « LIGHT »	47
	1.	Saisie des activités planifiées	47
	2.	Saisie des prestations réalisées	47
	3.	Exportation des prestations planifiées / réalisées	47
	4.	Affichage des prestations archivées	48
	5.	Modification des prestations archivées	50
	6.	Réception d'un fichier de planification provenant de l'application classique	51
	7	Consultation du référentiel	51

INTRODUCTION

L'application CARNET DE TOURNEE existe en 2 versions : « classique » et « light ».

L'application « classique » ne peut être utilisée que sur les PC de l'Administration, quand ils disposent d'une connexion réseau et des accès à l'intranet du SPW, dans les bureaux du SPW ou en télétravail. Elle offre toutes les fonctionnalités.

L'application « light » peut être utilisée sur n'importe quel PC pourvu qu'il soit <u>sous Windows</u>. Elle ne nécessite pas d'accès au réseau SPW. Ses fonctionnalités sont limitées à l'encodage décentralisé des prestations et à leur exportation. Les données produites doivent être intégrées dans l'application classique pour devenir utiles.

A. L'APPLICATION « CLASSIQUE »

1. Installation

Ouvrir une session Windows au moyen de son code ULIS. Il faudra contacter le helpdesk si ce n'est pas possible : le compte n'existe peut-être pas encore, le mot de passe est peut-être périmé...

Dans l'explorateur Windows, on doit constater la présence du disque réseau **O**: connecté au serveur du cantonnement. Dans le cas contraire, il faudra s'assurer que l'annuaire (http://annuaire.intra.spw.wallonie.be:8084/intranet/search) indique la bonne localisation et le bon service pour cet utilisateur, et apporter les corrections nécessaires.

- NB: localisation d'un préposé dans l'annuaire : indiquer l'adresse du cantonnement.
 - chaque agent peut modifier lui-même sa localisation dans l'Annuaire, mais doit passer par le correspondant du Personnel pour faire modifier le Service.

Exemple de localisation et de service dans l'annuaire :



Pour démarrer l'installation, double-cliquer sur *O:\CarnetTournee\install.cmd* . Après quelques instants, un raccourci est créé sur le bureau et dans le menu *Démarrer*.

Attention : L'utilisation ne doit se faire que dans une session Windows ouverte avec son propre code ULIS, afin de disposer d'un paramétrage personnalisé et approprié de l'application.

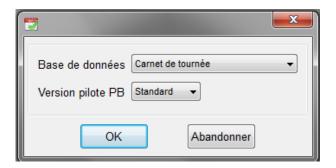
2. Démarrage de l'application classique

L'application se lance en cliquant 2 fois sur l'icône suivante visible sur le bureau, ou en cliquant une seule fois sur la même icône dans le menu « Démarrer ».



L'application se connecte à la base de données, ce qui peut prendre quelques secondes, puis est prête à être utilisée.

Pour certains utilisateurs, plusieurs bases de données sont disponibles. Dans ce cas, un écran de sélection est affiché. Le nom de la base de données officielle est « Carnet de tournée ». La version du pilote PB Standard est correcte : ne rien changer à ce niveau. Cliquer sur OK.



3. Fonctionnalités disponibles selon le profil de l'utilisateur

Différents rôles sont prévus par l'application : Préposé, Brigadier (C1), Correspondant du personnel, Gradué, Chef de cantonnement et Directeur sont les utilisateurs potentiels du système, avec des prérogatives selon leur position dans la hiérarchie. Les membres de la Cellule informatique du DNF ont eux aussi certains droits en vue de pouvoir dépanner une situation incorrecte. Les fonctionnalités sont relatives aux plannings, aux activités réellement prestées, à leurs consultation, impression, annulation. Le paramétrage, est réservé à la Cellule informatique.

Voir tableau des autorisations par fonctionnalité, à la page suivante.

Liste des fonctionnalités							
	Préposé	Agent C1	Correspondant du Personnel	Gradué	Chef Cantonnement	Directeur	Cellule Info
Encoder son propre planning tant qu'il n'a pas été validé	X	X					
Encoder ses propres activités réalisées tant qu'elles ne sont pas validées	X	X					
Encoder un planning en une opération pour un groupe (équipe) d'agents sur lesquels on exerce une responsabilité		X	X		X		X
Encoder le planning individuel des agents sur lesquels on exerce une responsabilité, tant qu'il n'est pas validé		X	X		X		X
Encoder les activités réalisées par les agents sur lesquels on exerce une responsabilité, tant qu'elles ne sont pas validées		X	Х		Х		X
Importer les activités encodées par un agent à son domicile au moyen de l'application « light »		X	Х		Х		X
Valider le planning des agents sur lesquels on exerce une responsabilité		X	Х		X		X
Valider les activités réalisées par les agents sur lesquels on exerce une responsabilité		X	X		X		X
Consulter (modifier n'est pas possible) le planning de son responsable C1	Х						
Consulter (modifier n'est pas possible) le planning de tous les agents du service				X		X	
Consulter (modifier n'est pas possible) les activités réalisées par tous les agents du service				X		X	
Imprimer ses propres déclarations hebdomadaires et mensuelles ainsi que celles des agents sur lesquels on exerce une responsabilité	Х	X	X		X	X	X
Imprimer son propre relevé mensuel des frais de parcours, de séjours et intérims ainsi que ceux des agents sur lesquels on exerce une responsabilité	X	X	X		X	X	X
Imprimer sa propre synthèse des prestations régulières par quadrimestre ainsi que celles des agents sur lesquels on exerce une responsabilité	X	X	X		Х	X	X
Imprimer le référentiel des codes prestations	Х	X	Х		X	X	X
Annuler la validation du planning d'une semaine pour les agents sur lesquels on exerce une responsabilité			X		X		X
Annuler la validation des activités réalisées d'une semaine pour les agents sur lesquels on exerce une responsabilité			Х		Х		X
Imprimer une synthèse annuelle de ses propres activités ainsi que de celles des agents sur lesquels on exerce une responsabilité	Х	X	X		X	X	X
Gérer le remplacement d'un responsable absent temporairement			Х		X	X	X
Gérer le référentiel des codes prestations							X
Gérer la liste des préposés par agent d'encadrement, correspondant							X
du Personnel, chefs de cantonnement, Directeurs							
Gérer les droits d'accès par utilisateur					_		X
Paramétrer le droit à l'allocation pour travaux lourds et dangereux			X		X		X

B. L'APPLICATION « light »

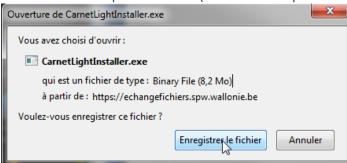
1. Installation

NB:

- Les étapes exactes de l'installation, les écrans affichés et les options disponibles peuvent varier en fonction de la version de Windows (Vista, 7, 10...) et du type d'explorateur utilisé (Firefox, Internet Explorer, Chrome, Edge...). La procédure à suivre peut donc elle aussi varier légèrement.
- Le lien dont il est question dans la procédure d'installation n'est valide que jusqu'à une certaine date d'échéance. Si vous constatez qu'il ne fonctionne plus, merci de contacter votre CIL (Correspondant Informatique Local) ou la cellule informatique du DNF pour en obtenir un nouveau.
- a) Cliquez sur le lien https://echangefichiers.spw.wallonie.be/easyshare/fwd/link=x21AclkZpN7Tn_8x9gq_QD ou copiez/collez cette adresse dans votre explorateur internet. La page suivante s'affiche:



b) Cochez « CarnetLightInstaller.exe » puis cliquez sur « Télécharger les fichiers ». Une fenêtre d'option de téléchargement s'affiche. Exemple de fenêtre (varie selon l'explorateur utilisé) :



- c) Choisissez l'option « *Ouvrir* » si elle est disponible, ou « *Enregistrer* le fichier » dans le cas contraire.
- d) Si vous avez choisi d'enregistrer le fichier, *CarnetLightInstaller.exe* va être stocké dans un dossier de téléchargement qui varie suivant la version de Windows utilisée et le type de browser. Il faut retrouver ce dossier et double-cliquer sur le fichier *CarnetLightInstaller.exe* pour l'exécuter et démarrer l'installation.
- e) Le programme d'installation vous demande de préciser la langue, puis le dossier d'installation et de confirmer en cliquant sur le bouton « *Installer* ».
- f) Un raccourci « *Carnet Tournée Light* » est créé sur le bureau et dans le menu *Démarrer*. Double-cliquez sur le raccourci pour démarrer l'application.



CARNET DE TOURNEE

2. Mises à jour

Le téléchargement des mises à jour se déroule de la même façon que l'installation initiale, en cliquant sur le lien https://echangefichiers.spw.wallonie.be/easyshare/fwd/link=x21AclkZpN7Tn 8x9gq QD

Le nom du fichier téléchargé pour une mise à jour étant identique à celui de l'installation initiale, un n° de séquence sera automatiquement ajouté par Windows. Le nom final du fichier prendra la forme CarnetLightInstaller [xxx].exe

Si le fichier a été enregistré et non directement ouvert par le browser internet, c'est le <u>dernier</u> fichier téléchargé (celui dont le n° [xxx] ajouté par Windows est le plus élevé), qui doit être ouvert manuellement pour procéder à l'installation.

NB : il est important de sélectionner <u>le même répertoire</u> d'installation que celui utilisé lors de l'installation initiale ! De cette façon, les données déjà encodées seront préservées. Ce dossier est sélectionne par défaut lors d'une mise à jour, le mieux est de ne pas le modifier.

3. Fonctionnalités

La version *light* permet aux préposés qui le désirent d'encoder, d'imprimer et d'exporter leurs plannings et activités réalisées sur leur PC personnel. Dans ce cas, un transfert de ces informations (par email, clé USB...) sera nécessaire pour que ces données arrivent dans la base de données officielle. Personne d'autre n'a accès à leurs données tant que celles-ci n'ont pas été transférées et importées dans l'application « classique ».

Liste des fonctionnalités						
Encoder ses propres activités réalisées	X					
Exporter les activités réalisées afin de les importer ultérieurement dans l'application classique	X					
Encoder son propre planning						
Exporter les activités planifiées afin de les importer ultérieurement dans l'application classique	X					
Imprimer les activités planifiées	X					
Imprimer les activités réalisées	X					
Afficher/modifier le contenu des fichiers d'échange XML générés ou exportés de l'application classique	X					

C. QUELQUES NOTIONS DE BASE

1. Calendrier

14

Le carnet de tournée s'établit **par semaine**. La **semaine** débute le vendredi matin et se termine le jeudi soir suivant. La date des activités encodées devra se situer dans la semaine sélectionnée.

2. Temps de travail

Le temps de travail standard paramétré dans l'application est de 38h/semaine.

3. Référentiel des codes prestations

La liste exhaustive des activités possibles est reprise dans un **référentiel** hiérarchique. Il est utilisé tant pour la planification des tâches que pour leur réalisation.

Il existe 3 niveaux dans la hiérarchie du référentiel : la **Matière**, la **Filière** et enfin **l'Action**. Tous les niveaux hiérarchiques sont obligatoires lors de l'encodage.

Certaines caractéristiques des codes prestations influenceront l'encodage des activités et les rapports :

- Durée d'une activité: certains codes prestations ont une durée forfaitaire (par ex. CO1 congé 1 jour: durée forfaitaire 7h36). Si elle est spécifiée dans le référentiel, l'utilisateur en hérite dès le choix de cette prestation, sans possibilité de la modifier.
- **Unité**: nombre de PV, de dossiers, d'avis... Outre le temps passé à une activité, on pourra (sans obligation) renseigner le nombre d'unités pour lequel on a passé le temps encodé.
- Prestation de type « **absence** » : permet d'identifier la prestation comme étant une absence, afin de pouvoir calculer le nombre d'heures d'absence dans les rapports.
- Prestation de type « garde » : permet d'identifier la prestation comme étant une permanence à domicile, afin de pouvoir l'indiquer dans les rapports. Pas de durée encodée pour ce type de prestation.
- Compatibilité avec prestations irrégulières : certaines prestations sont incompatibles avec des prestations irrégulières, par exemple les absences. Leur sélection est interdite quand on encode une prestation irrégulière.
- **Cumul O/N :** prise en compte ou non de la durée de l'activité dans le total des prestations. Ce paramètre permet de ne pas comptabiliser les récupérations dans le total des prestations.
- Prestation de type « **intérim** » : permet d'identifier la prestation comme étant un intérim, afin de pouvoir l'indiquer dans les rapports. Pas de durée encodée pour ce type de prestation.

Un programme spécifique permet à chacun de parcourir le référentiel mais les modifications sont réservées à la Cellule Informatique. L'accès au programme se fait par le menu Fichier > Paramètres > Référentiel des codes prestations, ou au moyen du raccourci clavier **Ctrl-F1**.

Une zone de recherche en haut d'écran permet de balayer tout le référentiel à la recherche des caractères saisis. La recherche débute à partir de l'élément sélectionné (par défaut, la racine de la structure). Par exemple, pour rechercher les activités contenant le mot « *contrôle* », tapez ce mot dans la zone de recherche et cliquez sur le bouton . Cliquez à nouveau sur ce bouton pour localiser l'occurrence suivante.

15

4. Choix de la langue du référentiel et des menus

Le référentiel et les menus sont disponibles en français et en allemand, au choix de l'utilisateur. Le choix se fait dans le menu Outils > Options, onglet Divers. Attention, la traduction concerne actuellement uniquement le référentiel et les menus, le reste de l'application restant intégralement en français.

Langue du référentiel et des menus:

français

allemand

5. Types de prestations

Prestations régulières : réalisées les jours ouvrables entre 7h30 et 18h30.

Si le code prestation prévoit une durée forfaitaire, c'est celle-ci qui est automatiquement prise en compte. Cela ne concerne qu'un certain nombre de codes de la catégorie « Fonction Publique » : les congés, dispenses, absences... d'une demi-journée ou d'une journée complète.

Dans le cas contraire, les possibilités d'encodage sont différentes selon qu'on parle d'activité PLANIFIEE ou d'activité REALISEE.

- Activité planifiée : l'agent encode soit une durée en heures et minutes, soit encode les heures de début et de fin de la prestation et le système en déduit la durée.
- Activité réalisée : il est obligatoire d'encoder les heures de début et de fin de prestation, et le système en déduit la durée.

Prestations irrégulières : sont celles réalisées en dehors des heures normales de travail (après 18h30 et avant 7h30), celles réalisée les WE, les jours fériés et les jours de congé (en cas de rappel).

Elles donnent droit à des compensations/bonifications dépendant de l'heure à laquelle la prestation a été effectuée. Il est donc obligatoire de mentionner une heure de début et une heure de fin de prestation que le système convertira en heures/minutes.

6. Liste d'agents par responsable

L'application contient la liste des agents d'encadrement, des correspondants du Personnel, des chefs de cantonnements et des Directeurs.

La liste des préposés est définie au niveau de chaque responsable. Un agent d'encadrement « C1 » verra la liste des préposés de sa brigade, un chef de cantonnement verra ceux de son cantonnement etc.

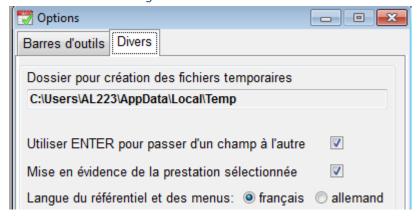
Les listes de sélection des agents sont triées par cantonnement/brigade, et ensuite par ordre alphabétique. Cela impose que le n° de brigade de chaque triage soit correct dans le fichier « Services » de « DBCentrale ». S'il n'est pas correct, vous pouvez le corriger vous-même! C'est sur base du code ULIS utilisé pour l'ouverture de la session Windows que le système sait faire le lien entre l'utilisateur de l'application et les préposés qu'il doit pouvoir gérer.

7. Mise en évidence de la ligne de prestation sélectionnée

L'activité en cours d'encodage est indiquée par la mise en surbrillance du champ en cours :



Pour obtenir cet effet, lancez le menu Outils > Options, sélectionnez l'onglet « *Divers* » et cochez l'option « *Mise en évidence de la ligne sélectionnée* » :



D. QUELQUES RÈGLES D'UTILISATION DU PROGRAMME

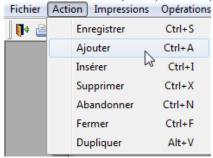
- Les actions les plus courantes sont accessibles de diverses façons :
 - Icônes dans la barre de menu :



Menu contextuel affiché par un clic-droit de la souris dans la zone d'encodage :



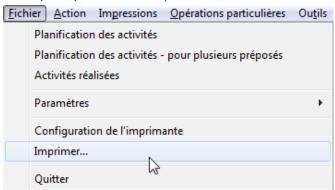
Menu « Action » dans le menu principal de l'application :



- Raccourcis clavier Ctrl-S, Ctrl-A, ALT_V ...
- Les modifications apportées dans un écran ne sont pas automatiquement enregistrées dans la base de données. Il faut régulièrement enregistrer le travail déjà accompli afin d'éviter des pertes de données en cas de panne de réseau, panne électrique ou autre incident.
- Les documents imprimables (rapports) sont en règle générale d'abord affichés à l'écran. Pour les imprimer (ou créer un fichier .PDF), on utilisera :
 - Icône dans la barre de menu :

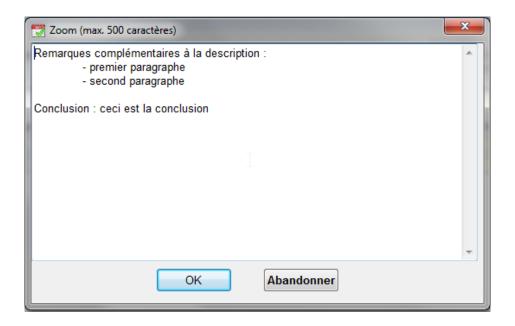


➤ Menu principal Fichier > Imprimer :



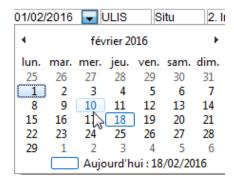
DNF - CARNET DE TOURNEE

 Pour les champs dont l'entièreté pourrait ne pas être visible, [F2] (touche de fonction F2) permet d'entrer en édition de tout le champ et d'y gérer notamment les « aller à la ligne » avec [ENTER]. Le champ apparaît alors comme ceci:

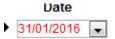


[OK] accepte les modifications apportées et revient à l'écran d'où on avait fait [F2]; [Abandonner] quitte la fenêtre sans tenir compte des modifications qui y auraient été apportées.

 Saisie des dates: soit en cliquant sur la flèche pour afficher le mois en cours sous forme de calendrier et sélectionner le jour, soit en saisissant directement la date au clavier sous la forme JJ/MM/AAAA.



NB : les jours de WE et fériés sont affichés en rouge dans la zone d'encodage :

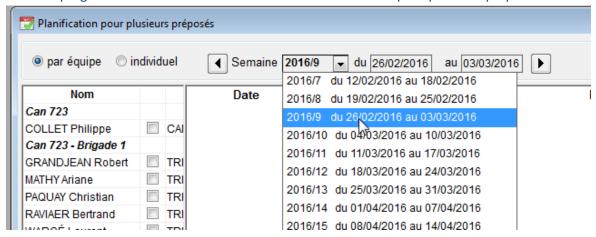




E. APPLICATION CLASSIQUE: LA PLANIFICATION

1. Encoder un planning pour un groupe (équipe) de préposés

Accès au programme : menu Fichier > Planification des activités – pour plusieurs préposés.



L'écran est divisé en 3 sections :

- En haut, affichage de la semaine et de ses dates de début et de fin. A l'ouverture du programme, c'est la semaine en cours qui est proposée.
- o A gauche figure la liste des préposés sur lesquels vous exercez une responsabilité.
- C'est dans la partie droite de l'écran qu'on encode les diverses prestations prévues pour les préposés sélectionnés.

Commencez par vérifier que la **semaine** affichée est celle dans laquelle vous souhaitez planifier des activités. Pour afficher la semaine voulue, soit parcourez-les en séquence au moyen des flèches gauche et droite, soit sélectionnez-la directement au moyen de la liste déroulante. Cette dernière affiche 8 semaines avant et après la semaine courante.

Ensuite cochez tous les **préposés** pour lesquels vous souhaitez planifier les mêmes activités. Remarque : on ne peut pas sélectionner un préposé dont la semaine choisie est déjà validée (voir plus loin détails sur la validation).

Enfin encodez les **prestations** à planifier pour les préposés sélectionnés.

Attention : les prestations ne seront effectivement copiées vers chacun des préposés sélectionnés que lors de leur **enregistrement** !

Option « par équipe / individuel »

La même activité peut être planifiée pour plusieurs agents simultanément mais réalisée individuellement. Si l'option « équipe » est cochée, la liste des agents sélectionnés est stockée dans le champ « accompagnant » de l'activité. Il reste par contre vide si l'option « individuel » est choisie.

DNF - CARNET DE TOURNEE

Détail d'une prestation



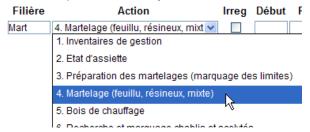
- Saisir ou sélectionner la date (qui doit se situer dans l'intervalle de la semaine choisie).
- Sélectionner la matière :



Sélectionner la filière (dont la liste dépend de la matière choisie) :



Sélectionner l'action (dont la liste dépend de la matière et de la filière choisie) :



NB: après sélection de la matière et de la filière, seul un code synthétique reste affiché. En cliquant sur la flèche à côté du code, la liste est réaffichée et l'intitulé correspondant sélectionné pour permettre de le consulter à nouveau.

- Choisir le type de prestation : régulière / irrégulière en cochant ou pas l'option « IRR ». La méthode d'encodage du temps presté en dépend :
 - Prestation régulière : si une durée forfaitaire est précisée dans le référentiel pour le code prestation choisi, elle ne peut pas être modifiée. Dans le cas contraire il y a 2 possibilités :
 - La durée est directement encodée en heures et minutes.
 - Les heures de début et de fin de prestation sont encodées par l'utilisateur et la durée est automatiquement calculée.
 - Prestation irrégulière : il est toujours obligatoire d'encoder l'heure de début et l'heure de fin. Le système calcule la durée en HH :MM. Si le code prestation contient une durée forfaitaire, elle est ignorée et c'est bien la durée calculée sur base de l'heure de début et de fin d'activité qui est prise en compte.

Le type de prestation choisi doit être compatible avec une utilisation en prestation irrégulière.



NB: les seuls codes prestation qui ont une durée forfaitaires sont actuellement tous incompatibles avec une prestation irrégulière (il s'agit des congés et autres absences). Le cas où l'on peut encoder des heures de début et de fin malgré la présence d'une durée forfaitaire est donc théorique.

- Nombre : cette zone n'est accessible que si le code prestation sélectionné contient une unité (affichée dans la colonne « Unité »). Il est facultatif.
- Lieu / RDV / Commentaire : texte libre.
- Accompagnants: texte libre. Si l'option « équipe » est cochée, la liste des agents sélectionnés figurera automatiquement dans cette zone, à côté du texte qui aura éventuellement été saisi lors de la planification par équipe.

<u>Remarque</u>: une activité s'étalant sur 2 jours devra être encodée sur les 2 jours. Par exemple, pour une activité débutant le jeudi à 19h et se terminant le vendredi à 1h, on encodera une prestation le jeudi de 19h00 à 0h00 et une autre le vendredi de 0h00 à 1h00.

Exemple de planification :

Date	Matière	Filière	Action	Irreg	Début	Fin	Durée	Nbre	Unité	Li
05/11/2015	✓ GFor	Mart	4. Martelage (feuillu, résineux, mixte)				4:00		Ha/homme	
05/11/2015	✓ Poli	Chas	1. Contrôle des permis	~	19:00	22:00	3:00			tes

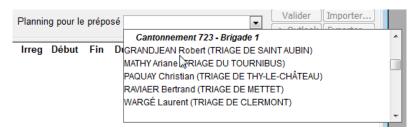
2. Encoder un planning individuel

- Menu Fichier > Planification des activités
- L'écran est divisé en 3 sections :

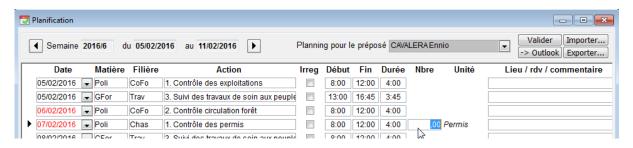


- En haut à gauche, affichage de la semaine et de ses dates de début et de fin. A l'ouverture du programme, c'est la semaine en cours qui est proposée.
- o En haut à droite : préposé pour lequel on planifie des activités.
- Partie inférieure de l'écran : encodage des diverses prestations prévues dans la semaine choisie pour l'agent sélectionné.
- Vérifier que la semaine affichée est celle dans laquelle vous souhaitez planifier des activités. Pour afficher la semaine voulue, soit parcourez-les en séquence au moyen des flèches gauche et droite, soit sélectionnez-la directement au moyen de la liste déroulante. Cette dernière affiche 8 semaines avant et après la semaine courante.
- Choisir le préposé dans la liste déroulante. Seuls apparaissent ceux sur lesquels vous exercez une responsabilité. Si vous n'exercez pas de responsabilités envers d'autres agents, vous êtes seul dans la liste!

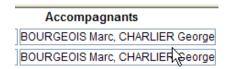
DNF - CARNET DE TOURNEE



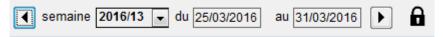
• Les activités déjà planifiées sont affichées. En particulier apparaissent les éventuelles activités planifiées pour une équipe dont fait partie le préposé sélectionné.



Le champ « Accompagnants » affiche dans ce cas la liste des préposés ayant fait l'objet d'une planification commune, si l'option « équipe » était sélectionnée.



• Si le planning de cette semaine a déjà été validé pour le préposé sélectionné, il ne peut plus être modifié. Un cadenas est affiché à côté de la semaine.



- Encoder les prestations planifiées comme expliqué dans la planification par équipe :
 - o Encoder ou sélectionner la date (qui doit se situer dans l'intervalle de la semaine choisie).
 - Sélectionner la matière.
 - o Sélectionner la filière (dont la liste dépend de la matière choisie).
 - o Sélectionner l'action (dont la liste dépend de la matière et de la filière choisie).
 - Choisir le type de prestation : régulière / irrégulière.
 - Prestation régulière : si une durée forfaitaire est précisée dans le référentiel pour le code prestation choisi, elle ne peut pas être modifiée. Dans le cas contraire il y a 2 possibilités :
 - La durée est directement encodée en heures et minutes.
 - Les heures de début et de fin de prestation sont encodées par l'utilisateur et la durée est automatiquement calculée.
 - Prestation irrégulière : il est toujours obligatoire d'encoder l'heure de début et l'heure de fin. Le système calcule la durée en HH :MM. Si le code prestation contient une durée prédéterminée, elle est ignorée et c'est bien la durée calculée sur base de l'heure de début et de fin d'activité qui est prise en compte.
 - Le type de prestation choisi doit être compatible avec une utilisation en prestation irrégulière.



NB: les seuls codes prestation qui ont une durée forfaitaires sont actuellement tous incompatibles avec une prestation irrégulière (il s'agit des congés et autres absences). Le cas où l'on peut encoder des heures de début et de fin malgré la présence d'une durée forfaitaire est donc théorique.

- Nombre : accessible uniquement si le code prestation sélectionné contient une unité (affichée dans la colonne « Unité »). Il est facultatif.
- Lieu / RDV / Commentaire : texte libre.
- Accompagnants : texte libre.

<u>Remarque</u>: une activité s'étalant sur 2 jours devra être encodée sur les 2 jours. Par exemple, pour une activité débutant le jeudi à 19h et se terminant le vendredi à 1h, on encodera une prestation le jeudi de 19h00 à 0h00 et une autre le vendredi de 0h00 à 1h00.

 La durée totale planifiée pour la semaine ainsi que le pourcentage par rapport au temps de travail hebdomadaire sont affichés en bas d'écran. Attention, les prestations irrégulières ne sont pas comptabilisées dans ce total.

Total 7:00 18 % Temps de travail hebdo. 38:00

• Enregistrer le planning : clic-droit > enregistrer, ou CTRL-S, ou menu Action > Enregistrer.

CAS PARTICULIERS

- Permanences à domicile : au niveau de la <u>planification</u>, aucune heure n'est comptabilisée. Ce code est encodé sous forme de prestation ordinaire, donc sans préciser de plage horaire, et sans encoder de durée. C'est au niveau de la <u>réalisation</u> que les activités rentreront dans la catégorie des prestations irrégulières et que les heures réelles seront comptabilisées. Au niveau de la réalisation, il faudra également mentionner la prestation « permanence » les jours où elle a réellement eu lieu (donc pas les jours de maladie, congé...) afin qu'elle puisse être mise en évidence dans les rapports.
- Intérims: les codes prévus indiquent une situation pour laquelle aucune durée n'est encodée. On peut encoder plusieurs situations d'intérim sur une même journée, elles seront toutes comptabilisées dans les rapports. Il est obligatoire de saisir un commentaire contenant le n° et le nom du triage (ou de brigade ou de cantonnement) concerné ainsi que le motif (congé de vacance, maladie, ...).

3. Transfert des activités planifiées vers les activités réalisées

Dans le programme d'encodage des planifications individuelles, un bouton « R » apparaît en regard de chaque prestation. Un clic sur ce bouton ouvre le programme d'encodage des prestations réalisées, y sélectionne la semaine et le préposé, et y recopie la prestation courante à l'exception de sa durée. Il reste à préciser les heures de début et de fin, les éventuels déplacements (km), nombre et remarques, choisir si des frais de séjour sont applicables ou pas, et sauver les modifications apportées.



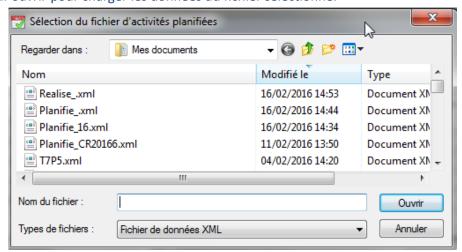
4. Importation des activités planifiées encodées au moyen de l'application « Light »

L'application « Light » génère un fichier au format XML qui peut être fourni à l'agent d'encadrement par tout moyen disponible (envoi par mail, clé USB...).

Le nom du fichier aura été choisi par le préposé lors de sa génération, en respectant les consignes de son responsable. Il n'y a pas d'automatisme de choix de la semaine ou du préposé en fonction du nom du fichier.

Procédure d'importation des données :

- Sélectionner la semaine adéquate.
- Sélectionner le préposé fournisseur du fichier de données.
- Sélectionner le fichier de données : cliquer sur le bouton « Importer... ». Le type de fichier est XML et le dossier où il se trouve dépend de l'endroit où il a été enregistré (le dossier proposé est le même que celui sélectionné lors de la dernière utilisation). Cliquer sur ouvrir pour charger les données du fichier sélectionné.



- Les prestations contenues dans le fichier sont importées et affichées dans l'écran d'encodage, à la suite des autres prestations s'il y en avait déjà.
- Pour stocker les données importées, il faut encore les Enregistrer de la même façon que si on venait de les encoder manuellement : clic-droit > enregistrer, ou CTRL-S, ou menu Action > Enregistrer.

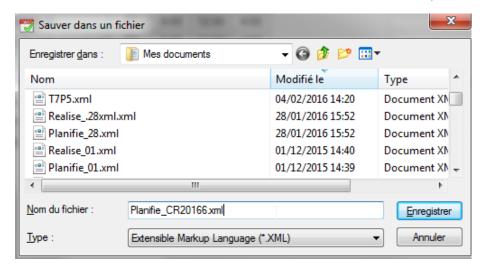
<u>Remarque</u>: les prestations importées ne sont vérifiées que lors de l'enregistrement. Il est ainsi tout à fait possible de voir des activités dont la date (pour rappel encodée dans l'application« Light ») ne se trouve pas dans la semaine sélectionnée lors de l'importation. Il peut s'agit d'une erreur de date à l'encodage, d'une erreur de choix de semaine lors de l'importation, ou encore d'une erreur dans le fichier de prestation envoyé. Dans tous les cas, il sera impossible d'enregistrer sans correction.

5. Exportation des activités planifiées à destination de l'application « Light » Génère un fichier au format XML qui pourra être visualisé dans l'application « Light » et servir de base à

l'encodage des activités réalisées.

Sélectionner l'agent et la semaine de prestations. Cliquer sur le bouton « Exporter... », choisir un dossier de stockage(le dossier proposé est le même que celui sélectionné lors de la dernière utilisation) ainsi qu'un nom de fichier, puis cliquer sur « Enregistrer ». Le fichier peut être transmis à l'agent par tout moyen disponible (envoi par mail, clé USB...).





6. Validation du planning

Quand l'agent d'encadrement et le préposé sont d'accord sur le planning, celui-ci peut être validé. Personne ne peut dès lors plus le modifier. Les éventuelles erreurs seront justifiées à postériori dans le « réalisé ».

Occasionnellement, il peut s'avérer nécessaire d'annuler la validation d'un planning afin de le rendre à nouveau modifiable. Les correspondants du Personnel et les chefs de cantonnement ont cette possibilité.

7. Vérification de la cohérence des activités planifiées

Le bouton « *Vérifier* » localisé en haut et à droite de l'écran d'encodage enregistre les dernières modifications puis lance une série de contrôles. Si certains font apparaître un résultat, il faut vérifier si des corrections sont nécessaires ou pas. Le programme n'impose aucune correction, il ne fait que mettre en évidence les encodages susceptibles d'être erronés, en double ou manquant.

NB : un rapport accessible via le menu « *Impression* » propose le même type de vérification mais permet de sélectionner tous ou une partie des agents sur lesquels vous exercez une responsabilité.

8. Annulation de la validation du planning

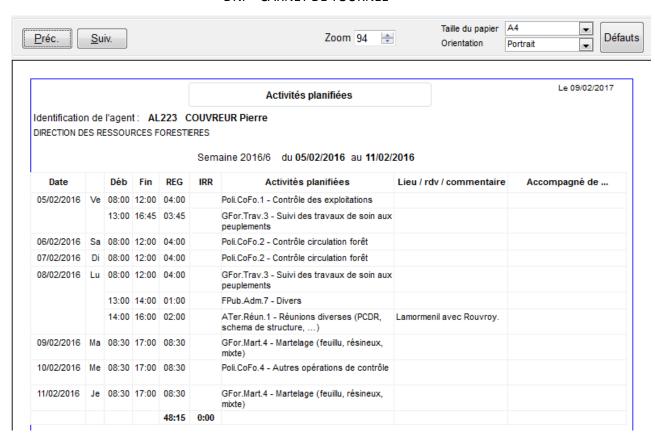
Menu Opérations particulières > Modification des validations.

Seuls les correspondants du personnel et les chefs de cantonnement ont la possibilité d'annuler la validation d'un planning.

9. Impression du planning

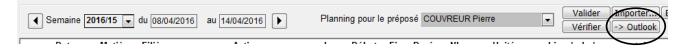
Le planning hebdomadaire d'un préposé étant affiché, cliquer sur le bouton « *Imprimer* » dans la barre de menu. Le rapport s'affiche et peut être imprimé, éventuellement vers un fichier PDF (utilisation standard de *PDFCreator*).

S'il s'agit d'une semaine validée, le cadenas apparaît sur le rapport, comme sur l'écran d'encodage.



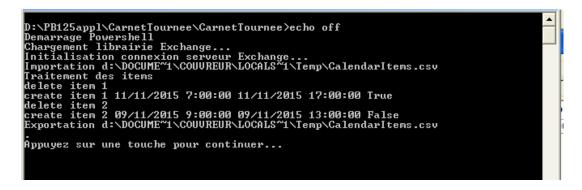
10. Transfert du planning vers Outlook

Le bouton « -> Outlook » permet de transférer les activités planifiées vers le calendrier Outlook.



Remarques:

- Les dernières modifications sont automatiquement enregistrées avant le début du transfert.
- Le transfert se fait uniquement du CARNET vers OUTLOOK, jamais dans l'autre sens.
- Le transfert est possible uniquement pour son propre planning. Un C1 ne peut pas, par exemple, modifier le calendrier Outlook d'un de ses agents en utilisant cette fonction.
- Les modifications apportées au carnet ne sont pas systématiquement répercutées dans Outlook. Il faut utiliser une nouvelle fois la fonction de transfert si on le souhaite.
- Lors de l'utilisation de cette fonction, une fenêtre MS-DOS externe s'ouvre et affiche divers messages techniques. Il faut presser une touche pour fermer cette fenêtre et continuer dans l'application CARNET lorsqu'un message vous y invite.



Une activité du carnet de tournée est transférée dans Outlook suivant les règles suivantes :

- L'intitulé de la prestation (l'action) est visible dans l'**objet** du RDV Outlook.
- Les commentaires du champ « Lieu/rdv/commentaire » du carnet sont placés dans la zone « emplacement » de Outlook.
- Le contenu du champ « Accompagnants » du carnet est placé dans la description du RDV Outlook.
- Si l'activité planifiée dans le carnet précise une heure de début et de fin, elles sont utilisées dans le RDV Outlook.
- Dans le cas contraire, le RDV Outlook est considéré comme un rendez-vous d'une journée entière.

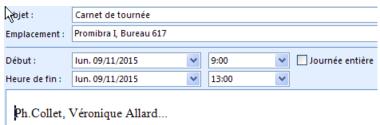
Planning du carnet de tournée :



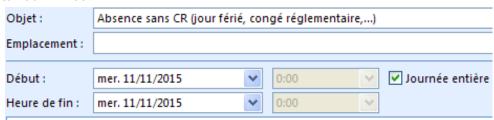
Calendrier Outlook:



Détail du RDV du 9 :



Détail du RDV du 11:



F. APPLICATION CLASSIQUE : LES RÉALISATIONS

1. Encodage des activités réalisées

- Menu Fichier > Activités réalisées
- Pour faciliter cet encodage, on peut repartir du planning et y utiliser le bouton R (en fin de ligne) pour copier ici les activités planifiées qui ont été réalisées.
- L'écran est divisé en 4 sections :



- En haut à gauche, affichage de la semaine et de ses dates de début et de fin. A l'ouverture du programme, c'est la semaine en cours qui est proposée.
- o En haut à droite : préposé pour lequel on encode les activités réalisées.
- Partie centrale de l'écran : encodage des diverses prestations réalisées dans la semaine choisie pour l'agent sélectionné.
- Dans le bas de l'écran, sous le détail des prestations, un champ commentaire lié à la semaine permet d'encoder les « Notes du Chef de brigade – Débriefing opérationnel technique ». Ce commentaire sera imprimé sur le rapport hebdomadaire « activités réalisées ».
- Vérifier que la semaine affichée est celle dans laquelle vous souhaitez encoder les activités. Pour afficher la semaine voulue, soit parcourez-les en séquence au moyen des flèches gauche et droite, soit sélectionnez-la directement au moyen de la liste déroulante. Cette dernière affiche 8 semaines avant et après la semaine courante.
- Choisir le préposé dans la liste déroulante. Seuls apparaissent ceux sur lesquels vous exercez une responsabilité. Si vous n'exercez pas de responsabilités envers d'autres agents, vous êtes seul dans la liste!



• Les activités déjà encodées sont affichées.



 Si les réalisations de cette semaine ont déjà été validées pour le préposé sélectionné, elles ne peuvent plus être modifiées. Un cadenas est affiché à côté de la semaine.



- Encoder les prestations comme expliqué dans la planification :
 - o Encoder ou sélectionner la date (qui doit se situer dans l'intervalle de la semaine choisie).
 - Sélectionner la matière.
 - Sélectionner la filière (dont la liste dépend de la matière choisie).
 - Sélectionner l'action (dont la liste dépend de la matière et de la filière choisie).
 - O Choisir le type de prestation : régulière / irrégulière.
 - Prestation régulière : si une durée forfaitaire est précisée dans le référentiel pour le code prestation choisi, elle ne peut pas être modifiée, on n'encode pas d'heure de début et de fin. Dans le cas contraire, les heures de début et de fin d'activité doivent être encodées par l'utilisateur et la durée est automatiquement calculée.
 - Prestation irrégulière : il est toujours obligatoire d'encoder l'heure de début et l'heure de fin. Le système calcule la durée en HH :MM. Si le code prestation contient une durée prédéterminée, elle est ignorée et c'est bien la durée calculée sur base de l'heure de début et de fin d'activité qui est prise en compte.
 - Le type de prestation choisi doit être compatible avec une utilisation en prestation irrégulière.
 - **NB**: les seuls codes prestation qui ont une durée forfaitaires sont actuellement tous incompatibles avec une prestation irrégulière (il s'agit des congés et autres absences). Le cas où l'on peut encoder des heures de début et de fin malgré la présence d'une durée forfaitaire est donc théorique.
 - En cas **de rappel**, cocher la case ad hoc. Cela permettra, dans le tableau récapitulatif de la semaine, d'ajouter un astérisque dans la colonne rappel.
 - Dans le cas d'un rappel s'étalant sur 2 jours, la case ne devra être cochée que pour le jour où le rappel a débuté. Par exemple, rappel le vendredi à 20h s'étalant jusqu'au samedi 02h : cocher rappel dans la prestation irrégulière encodée le vendredi, pas sur celle du samedi.
 - NB: Un rappel est d'OFFICE une prestation irrégulière.
 - Nombre : accessible uniquement si le code prestation sélectionné contient une unité (affichée dans la colonne « Unité »). Il est facultatif.
 - KM parcourus. Il s'agit des distances parcourues hors triage pour les préposés, et sans distinction de localisation pour les autres utilisateurs. Le commentaire est obligatoire et doit contenir un justificatif des déplacements (localité de départ, localités visitées et localité de retour ainsi que les éventuels frais divers de transport).



DNF - CARNET DE TOURNEE

- Frais de séjour : cocher la case « Séj » si des frais de séjour sont applicables pour cette activité.
 On peut cocher cette case pour plusieurs activités de la même journée, un seul séjour sera de toute façon comptabilisé pour cette journée dans le relevé mensuel des frais de parcours et de séjour.
- Commentaire : texte libre où l'on encode la justification des différences entre le planning et le réalisé, les constatations effectuées sur le terrain, ou toute autre information utile. Ces informations figureront, entre parenthèses, dans l'impression des activités réalisées, concaténées à l'intitulé de la prestation.

Remarques:

- Une activité s'étalant sur 2 jours devra être encodée sur les 2 jours. Par exemple, pour une activité débutant le jeudi à 19h et se terminant le vendredi à 1h, on encodera une prestation le jeudi de 19h00 à 0h00 et une autre le vendredi de 0h00 à 1h00.
- Il faut encoder séparément les prestations réalisées avant et après l'heure de table.
- La durée totale des activités de la semaine ainsi que le pourcentage par rapport au temps de travail hebdomadaire sont affichés en bas d'écran. Attention, les prestations irrégulières ne sont pas comptabilisées dans ce total.



• Enregistrer les réalisations : clic-droit > enregistrer, ou CTRL-S, ou menu Action > Enregistrer.

CAS PARTICULIERS

- Permanences à domicile : une prestation de ce type doit être encodée pour chaque jour où il y a réellement eu permanence (donc pas les jours de maladie, congé...) afin qu'elle puisse être mise en évidence dans les rapports. Aucune heure ne doit être indiquée, car les éventuelles prestations relevant de la permanence seront encodées sous forme de prestation irrégulière.
- ➤ Intérims : les codes prévus indiquent une situation pour laquelle aucune durée n'est encodée. On peut encoder plusieurs situations d'intérim sur une même journée, elles seront toutes comptabilisées dans les rapports. Il est obligatoire de saisir un commentaire contenant le n° et le nom du triage (ou de brigade ou de cantonnement) concerné ainsi que le motif (congé de vacance, maladie, ...).

2. Importation des activités réalisées encodées au moyen de l'application « Light »

L'application « Light » génère un fichier au format XML qui peut être fourni à l'agent d'encadrement par tout moyen disponible (envoi par mail, clé USB...).

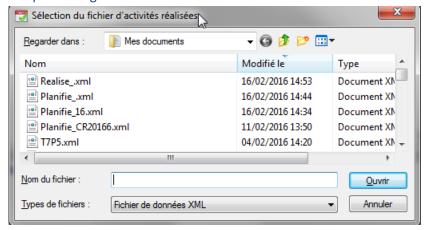
Le nom du fichier aura été choisi par le préposé lors de sa génération. Il n'y a pas d'automatisme de choix de la semaine ou du préposé en fonction du nom du fichier.

Procédure d'importation des données :

- Sélectionner la semaine adéquate.
- Sélectionner le préposé fournisseur du fichier de données.
- Sélectionner le fichier de données : cliquer sur le bouton « *Importer*... ».



Le type de fichier est **XML** et le dossier où il se trouve dépend de l'endroit où il a été enregistré (le dossier proposé est le même que celui sélectionné lors de la dernière utilisation). Cliquer sur *ouvrir* pour charger les données du fichier sélectionné.



- Les prestations contenues dans le fichier sont importées et affichées dans l'écran d'encodage, à la suite des autres prestations s'il y en avait déjà.
- Pour stocker les données importées, il faut encore les Enregistrer de la même façon que si on venait de les encoder manuellement : clic-droit > enregistrer, ou CTRL-S, ou menu Action > Enregistrer.

Remarque: les prestations importées ne sont vérifiées que lors de l'enregistrement. Il est ainsi tout à fait possible de voir des activités dont la date (pour rappel encodée dans l'application« Light ») ne se trouve pas dans la semaine sélectionnée lors de l'importation. Il peut s'agit d'une erreur de date à l'encodage, d'une erreur de choix de semaine lors de l'importation, ou encore d'une erreur dans le fichier de prestation envoyé. Dans tous les cas, il sera impossible d'enregistrer sans correction.

3. Validation du réalisé

Quand l'agent d'encadrement et le préposé sont d'accord sur les prestations de la semaine, celles-ci peuvent être validées. Personne ne peut dès lors plus les modifier.

Occasionnellement, il peut s'avérer nécessaire d'annuler la validation des prestations réalisées afin de les rendre à nouveau modifiables. Les correspondants du personnel et les chefs de cantonnement ont cette possibilité.

4. Vérification de la cohérence des activités réalisées

Le bouton « *Vérifier* » localisé en haut et à droite de l'écran d'encodage enregistre les dernières modifications puis lance une série de contrôles. Si certains font apparaître un résultat, il faut vérifier si des corrections sont nécessaires ou pas. Le programme n'impose aucune correction, il ne fait que mettre en évidence les encodages susceptibles d'être erronés, en double ou manquant.

NB : un rapport accessible via le menu « *Impression* » propose le même type de vérification mais permet de sélectionner tous ou une partie des agents sur lesquels vous exercez une responsabilité.

5. Annulation de la validation du réalisé

Menu Opérations particulières > Modification des validations.

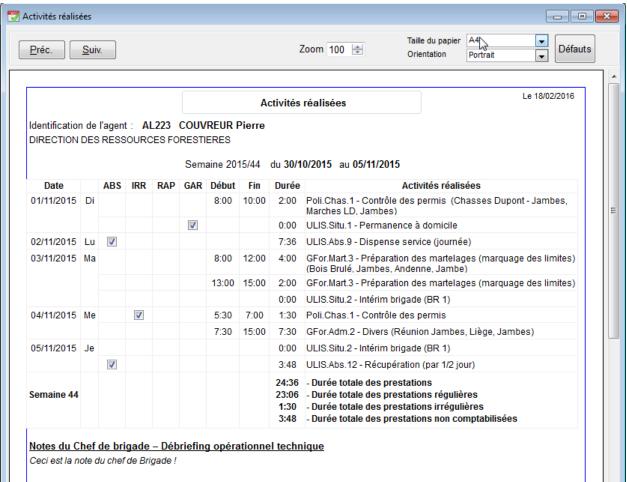
Seuls les correspondants du personnel et les chefs de cantonnement ont la possibilité d'annuler la validation des prestations réalisées.

6. Impression du réalisé

Les activités hebdomadaires réalisées par un préposé étant affichées, cliquer sur le bouton « *Imprimer* » dans la barre de menu. Le rapport s'affiche et peut être imprimé, éventuellement vers un fichier PDF. S'il existe un commentaire « *Note du chef de brigade – débriefing opérationnel technique »*, il figure en bas de rapport.

S'il s'agit d'une semaine validée, le cadenas apparaît sur le rapport, comme sur l'écran d'encodage.

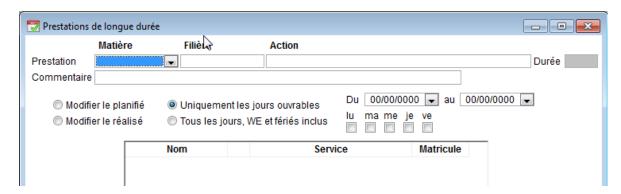
NB : le sous-total « durée totale des prestations non comptabilisées » reprend les heures encodées sous les codes prestations dont la propriété « cumul » vaut « non ». Actuellement, cela concerne uniquement les récupérations et repos compensatoires.



G. APPLICATION CLASSIQUE, prestations de longue durée

Menu Fichier > Prestations de longue durée.

Ce programme est destiné à accélérer la saisie des prestations de longue durée (intérims, congés...). L'objectif est de remplacer les longues séries de « ALT-V » (duplication d'une ligne de prestation) et la navigation dans les semaines du carnet pour ce type d'encodage.



Les étapes sont les suivantes :

- 1. Sélectionner une matière, une filière et une action.
 - NB: Le choix est limité aux absences avec durée forfaitaire et aux situations.
- 2. Encoder un éventuel commentaire (obligatoire pour les intérims).
- 3. Sélectionner s'il faut agir sur le planifié ou le réalisé.
- 4. Sélectionner si on ne génère des prestations que pour les jours ouvrables ou pour tous (c-à-d inclus les WE et jours fériés).
- 5. Saisir la période (date de début et de fin).
- 6. Sélectionner à quel(s) jour(s) de la semaine (lundi, mardi...) s'applique la génération des prestations.
- 7. Enfin, sélectionner le ou les agent(s) concerné(s), et confirmer.

<u>Exemple</u> d'utilisation : un agent est en **mi-temps médical** durant tout le mois de décembre 2016. Il est absent les jours suivant :

- Lundi matin;
- Mardi toute la journée ;
- Jeudi toute la journée.

L'encodage de ces absences se fait en 2 fois :

- I. Pour les demi-journées :
 - 1. Prestation: Absence avec CR (AM).
 - 2. Cocher l'option « Modifier le réalisé ». La liste des agents s'affiche maintenant.
 - 3. Période du 01/12/2016 au 31/12/2016.
 - 4. Jours: cocher lundi.
 - 5. Jours ouvrables uniquement (pas de prestation générée si un jour férié tombe un lundi).
 - 6. Sélectionner l'agent.
 - 7. Générer les prestations en cliquant sur « Enregistrer ».
- II. Pour les journées complètes, apporter les changements suivant :
 - 1. Prestation: Absence sans CR (journée).
 - 2. Jours : décocher lundi et cocher mardi et jeudi.
 - 3. Générer les prestations en cliquant sur « Enregistrer ».

DNF - CARNET DE TOURNEE

<u>Autre exemple</u>: un agent de triage est en congé durant tout le mois de juillet 2017. L'intérim est assuré par son collègue. A nouveau, l'encodage se fait en 2 opérations :

I. Pour les congés :

- 1. Prestation: Congé (journée).
- 2. Cocher l'option « Modifier le réalisé ». La liste des agents s'affiche maintenant.
- 3. Période du 01/07/2017 au 31/07/2017.
- 4. Jours: cocher lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.
- 5. Jours ouvrables uniquement (aucune prestation générée les WE et jours fériés).
- 6. Sélectionner l'agent en congé.
- 7. Générer les prestations en cliquant sur « Enregistrer ».

II. Pour l'intérim :

- 1. Prestation: Intérim triage.
- 2. Commentaire : indiquer le motif de l'intérim et le triage concerné.
- 3. Nombre : saisir le nombre d'intérim(s).
- 4. Désélectionner l'agent en congé et sélectionner l'agent qui assure l'intérim.
- 5. Générer les prestations en cliquant sur « Enregistrer ».

H. APPLICATION CLASSIQUE, LES RAPPORTS

En plus des rapports dont l'impression se commande directement à partir des écrans d'encodage des activités planifiées ou réalisées, certains sont disponibles à partir de points de menu particuliers.

1. Référentiel des codes prestations

Menu Impressions > Paramètres > Référentiel des codes prestations. En l'absence de critères de sélection, tout le référentiel est imprimé en respectant sa structure hiérarchique.

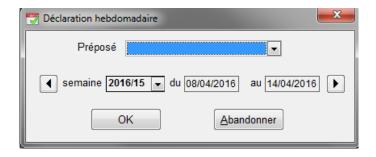


Si des critères de sélection ont été demandés, l'impression prend une forme différente : la structure hiérarchique n'apparaît plus et le code de la prestation est repris dans son intégralité, en incluant les références vers la matière et la filière auxquelles il appartient.



2. Déclaration hebdomadaire

Menu Impressions > Déclaration hebdomadaire



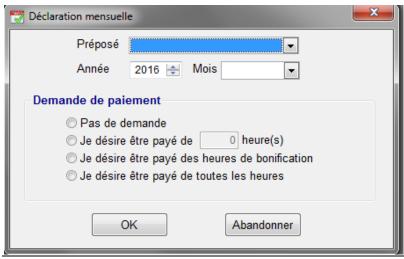
Après le choix du préposé et de la semaine à imprimer, imprime une synthèse (une ligne pas jour) des heures de <u>prestations irrégulières</u> et des <u>absences</u>, ainsi qu'une mise en évidence des jours de <u>permanence à domicile</u> et des <u>rappels</u>.

Semaine nº 2014/42 du 17/10/2014 au 23/10/2014

		Absences	Prestations irrégulières	Permanence à domicile	Rappel
17/10/2014	vendredi	7:36			
22/10/2014	mercredi		1:45		~

3. Déclaration mensuelle

Menu Impressions > Déclaration mensuelle.



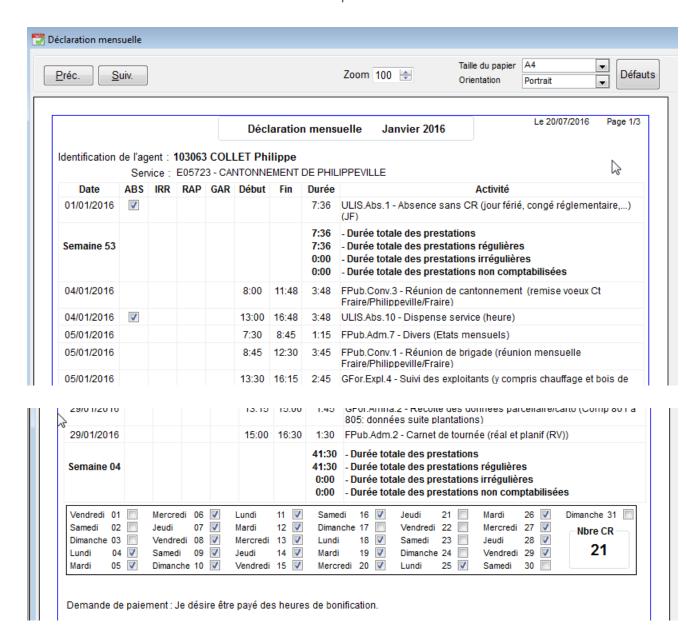
Après le choix du préposé, du mois et des autres informations demandées, imprime le détail des prestations par jour calendrier (du 1^{er} au dernier jour du mois) et met en évidence les jours d'<u>absences</u>, de <u>permanence à domicile</u>, de <u>prestations irrégulières</u> et de <u>rappels</u>.

- Des sous-totaux sont prévus par semaine calendrier (du lundi au dimanche) :
 - o Cumul des heures de prestations régulières.
 - o Cumul des heures de prestations irrégulières.
 - Cumul des heures prestées (REG + IRREG).
 - o Durée des prestations non comptabilisée.

Les 3 premiers totaux prennent en compte UNIQUEMENT les codes prestations dont le paramètre CUMUL vaut OUI (voir explications sur le référentiel des prestations).

Le sous-total « durée totale des prestations non comptabilisées » au contraire reprend uniquement les heures encodées sous les codes prestations dont la propriété CUMUL vaut NON. Actuellement, cela ne concerne que les récupérations et repos compensatoires.

- Chèques repas : un CR attribué par jour où il y a au moins une prestation effective (régulière ou irrégulière). Le calendrier affiché à la fin du rapport indique en détail les jours où un chèque-repas est dû, ainsi que leur nombre total pour le mois.
- Demandes de paiement : contenu suivant l'option sélectionnée au démarrage du rapport.
- Allocation pour travaux lourds/dangereux : cette mention apparait si l'agent bénéficie effectivement de cette allocation et s'il a effectué au moins une prestation au cours du mois.



DNF - CARNET DE TOURNEE

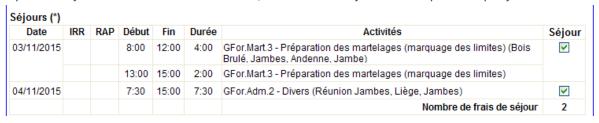
4. Relevé mensuel des frais de parcours et de séjours

Menu Impressions > Relevé mensuel des frais de parcours et de séjours. Ce rapport est divisé en 2 parties. Il contient, par agent et par mois :

 Détail des prestations pour lesquelles un déplacement a été encodé, ainsi que le total des km parcourus: le commentaire, dont la saisie est obligatoire lors de l'encodage des prestations, affiche le justificatif des déplacements (localité de départ, localités visitées et localité de retour ainsi que les éventuels frais divers de transport). Si l'agent était de garde un de ces jours, le rapport l'indique.



 Journées pour lesquelles des frais de séjours sont applicables : toutes les prestations dont l'option « séjour » a été cochée sont listées, mais un seul séjour est comptabilisé par jour.

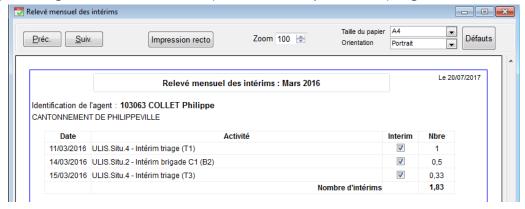


Depuis la version 4.8, le recto de la déclaration de créance pour frais de parcours et de séjour peut être imprimé en cliquant sur le bouton « Impression recto ». L'application MS-WORD s'ouvre, charge le formulaire adéquat et effectue une fusion/publipostage pour compléter toutes les informations requises. Le document peut être sauvé ou imprimé.

5. Relevé mensuel des intérims

Menu Impressions > Relevé mensuel des intérims.

Ce rapport affiche, par agent et par mois, la liste des journées contenant des intérims. Toutes les situations sont comptabilisées, il peut y en avoir plusieurs par jour et il peut s'agir de fractions d'intérims si plusieurs agents se partagent un même intérim. Le commentaire, dont la saisie est obligatoire lors de l'encodage des prestations, expliquera la situation en mentionnant le n° et le nom du triage (ou de brigade ou de cantonnement) concerné ainsi que le motif (congé de vacance, maladie, ...).



Depuis la version 4.8, le recto de la déclaration de créance d'allocations pour intérims peut être imprimé en cliquant sur le bouton « Impression recto ». L'application MS-WORD s'ouvre, charge le formulaire adéquat et effectue une fusion/publipostage pour compléter toutes les informations requises. Le document peut être sauvé ou imprimé.

6. Indemnités pour frais de tournée

Depuis la version 4.8, la déclaration de créance d'indemnités pour frais de tournée peut être imprimée depuis le carnet de tournée via le menu Impressions > indemnités pour frais de tournée.

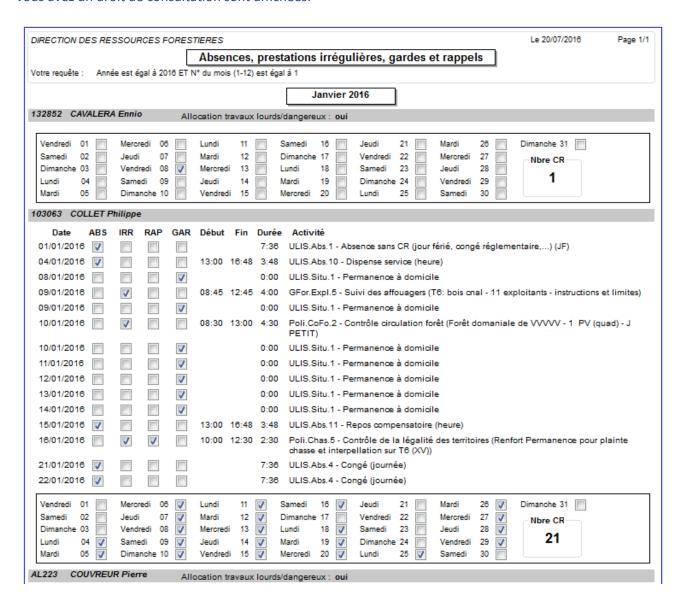


Le rapport affiche simplement la liste des préposés pour la période demandée. Le bouton « Impression recto » permet ensuite le démarrage automatique de MS-WORD, le chargement du formulaire adéquat et la réalisation d'une fusion/publipostage qui complète les informations requises. Le document peut être sauvé ou imprimé.

7. Relevé mensuel des absences, prestations irrégulières, gardes et rappels

Menu Impressions > Relevé mensuel des absences, prestations irrégulières, gardes et rappels. Ce document s'adresse principalement aux Correspondants du Personnel et pourra leur faciliter l'encodage dans Ulisweb. Il reprend l'essentiel des informations de la déclaration mensuelle individuelle, à l'exception des prestations régulières et de la demande de paiement. Les critères de sélection permettent de filtrer sur l'année, le mois, le code ULIS, le code SERVICE.

Pour rappel, quand la grille de critères propose une sélection sur le code ULIS ou le code SERVICE et qu'aucune sélection n'est demandée sur ces critères, les données de l'ensemble des agents sur lesquels vous avez un droit de consultation sont affichées.



8. Rapport du véhicule de surveillance

Menu Impressions > Rapport du véhicule de surveillance.

Ce document reprend les activités de police effectuées durant les journées où le préposé est de permanence. Les activités de la filière « *Divers et travail administratif* » sont exclues du rapport.

DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIERES Relevé des prestations spécifiques à la garde pour la semaine du 12/02/2016 au											
Votre requête : Année est égal à 2016											
Cantonnement 611 - CHIMAY											
Agent 103005 - PEIFFER Philippe											
13/02/2016 Code forestier	Contrôle des exploitations	08:00	13:00	sur brigade fagne							
14/02/2016 Code forestier	Contrôle des exploitations	08:00	11:00	sur brigade thiérache + ctrl bivouacs forg							
Agent 103033 - VAN LERBERGHE Jean-	Michel										
18/02/2016 Déchets et environnement	Contrôle déchets	15:45	16:30	Chimay-Bailièvre-Chimay. Renard mort							

9. Synthèse des prestations régulières par quadrimestre

Menu Impressions > Synthèse des prestations régulières par quadrimestre.

Le rapport contient tous les agents pour lesquels l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, avec pour chacun le nombre d'heures réalisé par mois et quadrimestre en prestations régulières.

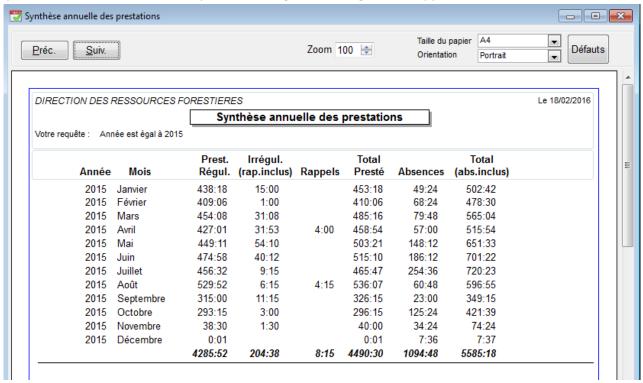
A titre indicatif, l'entête du rapport indique le nombre d'heures théorique de prestations par mois et quadrimestre, ainsi que le nombre d'heures théorique par quadrimestre arrêté à la date de dernière prestation OU la date du jour (la plus proche des 2 dates est prise en compte).

DIRECTION	V DES RESSOUR	RCES FORESTIERES												Le 10	0/03/2016		Page 1/1
		Sy	ynthèse des	presta	tions	égulié	ères pai	r quadi	rimestr	e							
Votre requête : Année est égal à 2016 ET Code service (de l'agent) ressemble à E05723%																	
	1	Nombre d'heures théorique de prestation Idem mais cumul arrêté au 09/03/201		159:38	174:48	159:36	653:36 372:24	167:12	167:12	159:36	174:48	668:48 0:00	167:12	159:36	167:12	167:12	661:12 0:00
Matricule	Nom	Service	Jan	Fev	Mar	Avr	Quadri1	Mai	Jun	Jui	Aou	Quadri2	Sep	Oct	Nov	Dec	Quadri3
Cantonnem	ent 723																
103063 C	COLLET Philippe		194:57	189:40	64:55		449:32										
123005 V	VILPUTTE Sébasti	en	149:57	166:15	34:30		350:42										
Cantonnem	ent 723 - Brigad	le 1															
34788 F	RAVIAER Bertrand		5:20				5:20										
19120 V	VARGÉ Laurent		157:12	146:08	7:20		310:40										

10. Synthèse annuelle des prestations

Menu Impressions > Synthèse annuelle des prestations.

Après saisie des critères de sélection souhaités (année, catégorie de prestation, service...), calcule mois par mois le nombre d'heures de prestations régulières, irrégulières, rappels, et absences.

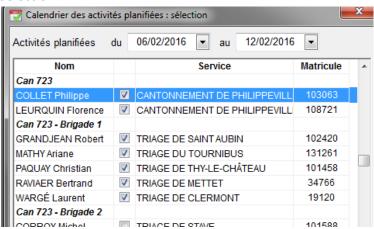


11. Calendrier des activités planifiées

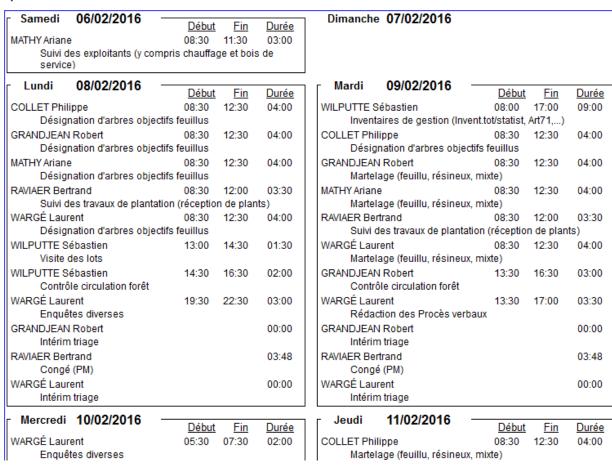
Menu Impressions > Calendrier des activités planifiées.

Impression jour par jour, pour un intervalle de dates, des activités planifiées de tous les agents pour lesquels l'utilisateur a un droit de consultation et qui ont été sélectionnés.

Sélection:



Impression:



12. Vérification de la cohérence des activités planifiées

Menu Impressions > Vérification de la cohérence des activités planifiées.

Tout comme le bouton « *Vérifier* » localisé en haut et à droite de l'écran d'encodage, ce rapport lance une série de contrôles pour le ou les agents sélectionnés. Si des anomalies sont mises en évidence, il faut vérifier si des corrections doivent être apportées aux prestations encodées, ou si elles se justifient et peuvent être laissées en l'état. Aucune correction n'est imposée par le programme de détection.

13. Vérification de la cohérence des activités réalisées

Menu Impressions > Vérification de la cohérence des activités réalisées.

Tout comme le bouton « *Vérifier* » localisé en haut et à droite de l'écran d'encodage, ce rapport lance une série de contrôles pour le ou les agents sélectionnés. Si des anomalies sont mises en évidence, il faut vérifier si des corrections doivent être apportées aux prestations encodées, ou si elles se justifient et peuvent être laissées en l'état. Aucune correction n'est imposée par le programme de détection.

Pour ces deux rapports, la période de vérification peut être au choix :

- o une semaine déterminée et sélectionnée séquentiellement au moyen des flèches gauche et droite, ou choisie directement dans la liste déroulante.
- une période dont les dates de début et de fin sont librement encodées. La notion de semaine n'a dans ce cas plus de signification mais reste néanmoins affichée, et le programme n'en tient pas compte.

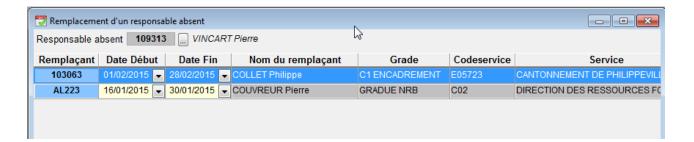


I. APPLICATION CLASSIQUE : PARAMETRES ET FONCTIONS DIVERSES

1. Paramétrer le remplacement d'un responsable temporairement absent

On peut affecter les préposés d'un responsable temporairement absent à un ou plusieurs autres responsables, et cela pour une période déterminée.

Menu fichier > Paramètres > Remplacement d'un responsable absent.

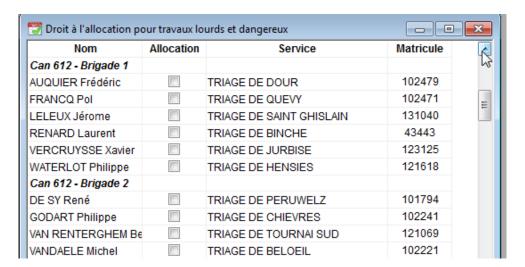


2. Gérer le droit à l'allocation pour travaux lourds et dangereux

La déclaration mensuelle fait apparaître la mention « *Allocation travaux lourds/dangereux* » sur la déclaration des agents qui en bénéficient et qui ont effectué au moins une prestation au cours du mois.

Pour déterminer les agents qui bénéficient de cette allocation, lancer le Menu Fichier > Paramètres > Gestion des droits à l'allocation pour travaux lourds et dangereux.

La liste des agents s'affiche : il faut cocher ceux qui ont droit à l'allocation puis enregistrer et fermer le programme. Si le droit à l'allocation est modifié pour un agent (supprimé ou accordé), il faut relancer le programme et apporter les modifications requises.



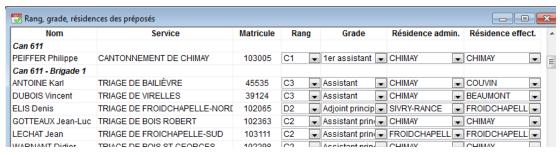
3. Paramètres spécifiques aux déclarations de créance

Les déclarations de créances mentionnent un certain nombre d'informations qui doivent être tenues à jour dans la base de données, sans quoi ces formulaires seront incomplets ou incorrects. Les correspondants du Personnel et les Chefs de cantonnement sont généralement habilités à gérer ces informations.

a. Rang, grade et résidences

Accès par le menu Fichier > Paramètres > Rang, grade et résidences des préposés. La liste des agents s'affiche et permet de sélectionner les informations requises dans des listes déroulantes. Cliquer sur *Enregistrer* pour mémoriser les modifications.

NB: les résidences font référence à des COMMUNES.



b. Points annuels attribués aux triages

Accès par le menu Fichier > Paramètres > Points annuels attribués aux triages. La liste des triages s'affiche et permet la saisie du nombre de points annuel attribué à chaque triage. Cliquer sur *Enregistrer* pour mémoriser les modifications.



c. Divers taux

Accès par le menu Fichier > Paramètres > Déclarations de créances : paramétrage des divers taux. Permet de saisir le taux du point des frais de tournée ainsi que les taux indexés des intérims. Les taux s'accompagnent d'une date de mise en application. Cliquer sur *Enregistrer* pour mémoriser les modifications.

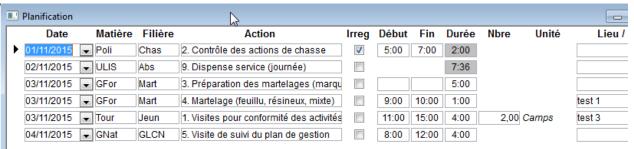


J. APPLICATION « LIGHT »

L'application « light » peut être utilisée sur n'importe quel PC pourvu qu'il soit sous Windows. Elle ne nécessite pas d'accès au réseau SPW. Ses fonctionnalités sont limitées à l'encodage décentralisé des prestations planifiées et réalisées, et à leur exportation. Une fonction d'impression rudimentaire est également prévue.

1. Saisie des activités planifiées

Accès par le menu Fichier > Planification des activités. Les encodages en cours sont affichés.



Contrairement à l'application classique, il n'y a ici pas de sélection de semaine ni de sélection de préposé. C'est lors de l'intégration des données dans l'application classique que le lien sera fait entre les données, la semaine et le préposé auteur des activités réalisées. En conséquence, l'écran de saisie ne contient que la partie destinée à l'encodage des activités, qui est identique à celui de l'application classique.

2. Saisie des prestations réalisées

Accès par le menu Fichier > Activités réalisées. Les encodages en cours sont réaffichés.



Contrairement à l'application classique, il n'y a ici pas de sélection de semaine ni de sélection de préposé. C'est lors de l'intégration des données dans l'application classique que le lien sera fait entre les données, la semaine et le préposé auteur des activités réalisées. En conséquence, l'écran de saisie ne contient que la partie destinée à l'encodage des activités, qui est identique à celui de l'application classique.

3. Exportation des prestations planifiées / réalisées

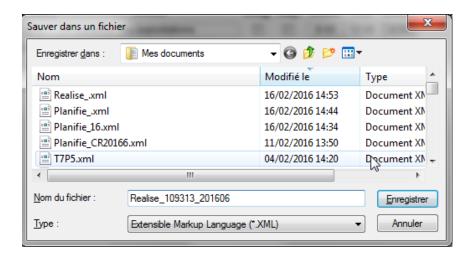
Quand toutes les activités de la semaine ont été encodées, on les exporte dans un fichier au format XML qui devra être transmis à l'agent d'encadrement, qui lui-même l'intégrera dans l'application classique.

Pour créer le fichier, cliquer sur le bouton en bas de l'écran « *Créer le fichier à intégrer....* ». Le système demande le dossier de stockage et le nom du fichier à générer. A la 1^{ère} utilisation du programme, le dossier « *Mes documents* » est proposé par défaut ; lors des utilisations suivantes, c'est le dernier

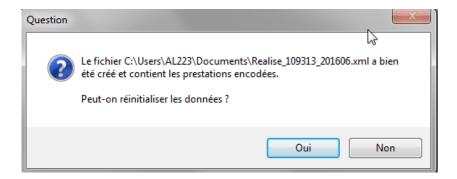


DNF - CARNET DE TOURNEE

dossier sélectionné qui est proposé. Veuillez choisir un dossier que vous pourrez retrouver facilement, et donner un nom de fichier explicite (par exemple Realise_ulis_date ou Planifie_ulis_date).



Une fois le fichier généré, l'application vous demande s'il faut réinitialiser l'écran d'encodage. En cas de réponse positive, toutes les données actuelles disparaissent et laissent la place à un écran de saisie vierge, disponible pour l'encodage des prestations futures. En cas de réponse négative, les prestations restent affichées et devront être supprimées manuellement avant d'encoder les prestations ultérieures, ou faire l'objet d'une nouvelle génération de fichier d'échange XML.



<u>Remarque</u> : il faut faire attention de ne pas écraser un fichier généré pour le réalisé avec celui généré pour le planifié, et réciproquement !

4. Affichage des prestations archivées

Accès par le menu Fichier > Affichage des prestations archivées. Affiche (en lecture seulement) les prestations contenues dans les fichiers d'échange XML générés.

Le dossier de stockage proposé par défaut est celui utilisé lors de la génération des fichiers d'échange, mais on peut en changer en cliquant sur le bouton « *Change...* » (en haut et à droite de l'écran) qui permet de parcourir l'arborescence du disque et de sélectionner le dossier adéquat. Ce même dossier sera dès lors proposé par défaut pour les générations ultérieures de fichiers d'échange.

La zone à gauche de l'écran affiche la liste des fichiers XML présents dans le dossier. Attention, tous les fichiers XML présents dans le dossier sont listés, y compris ceux qui ne sont pas liés à l'application et ne contiennent pas de prestations.

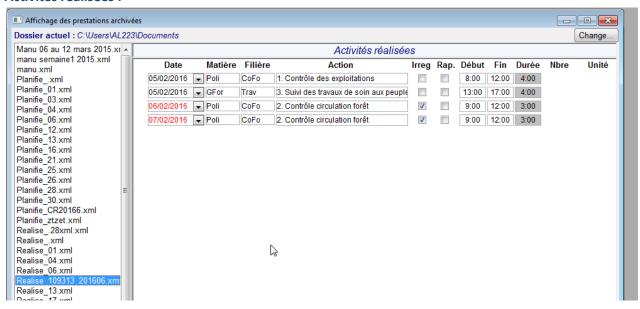


En cliquant sur un fichier dans la partie gauche, son contenu apparaît dans la partie droite de l'écran. Le système détecte automatiquement s'il s'agit d'activités planifiées ou réalisées. Le titre « Type d'activités » est modifié en conséquence.

Si le fichier XML sélectionné ne contient pas de prestations planifiées ou réalisées, un message d'erreur est affiché et la partie à droite de l'écran reste vide.

NB: dans le cas où ce sont des activités planifiées qui sont affichées, le bouton « R » en regard de chaque ligne (à l'extrême droite) permet de transférer une activité planifiée vers l'écran de saisie des activités réalisées.

Activités réalisées :



Activités planifiées :





5. Modification des prestations archivées

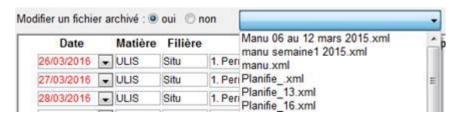
La fonction d'affichage des prestations archivées ne permet pas leur modification. Il peut cependant arriver que l'on ait exporté le fichier de prestations prématurément, pour s'apercevoir ensuite qu'il y avait encore des activités à encoder ou à modifier.

A partir de la version 4.7, il devient possible de recharger un fichier archivé afin de le modifier, aussi bien depuis le programme d'encodage du planifié que du réalisé. Une nouvelle option apparaît en haut de la fenêtre d'encodage :

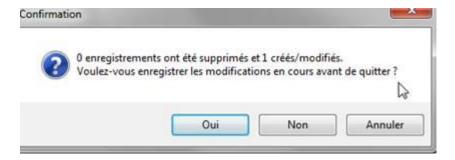


L'option « non » est cochée par défaut et correspond à la situation qui prévalait jusqu'à présent : modification uniquement des prestations en cours.

Si on sélectionne l'option « oui », une liste déroulante apparaît et permet de choisir le fichier à modifier. Attention, le fichier sélectionné doit être compatible avec le programme en cours, il faut par exemple choisir un fichier de prestations réalisées si on est dans ce programme. Un message d'erreur est affiché si le fichier est incompatible.



Le contenu du fichier est affiché dès sa sélection et les prestations peuvent être modifiées. Il faut les enregistrer pour les sauvegarder dans le fichier d'origine. Si des modifications ont été apportées sans être enregistrées, un rappel sera affiché au moment où on quitte le programme ou si on tente de sélectionner un autre fichier.

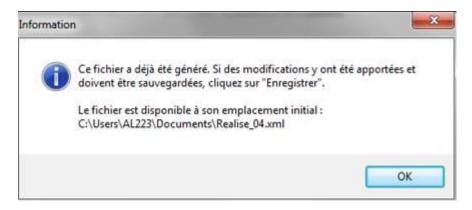


Remarque: si on ouvre un fichier créé par une ancienne génération du programme, il est possible qu'une conversion se produise automatiquement. Des modifications invisibles pour l'utilisateur peuvent ainsi être apportées par le programme. Le même message de rappel d'enregistrement peut donc être affiché alors que l'utilisateur n'a apporté aucune modification manuelle.

Un fichier archivé et rappelé ne doit plus faire l'objet d'une création de fichier vers le système central (bouton Créer le fichier à intégrer dans le système central). Au contraire, il suffit d'enregistrer les



modifications et de faire parvenir le fichier initial au C1 pour qu'il l'importe dans l'application classique. Si on tente d'utiliser le bouton de génération du fichier, un message spécifique apparaît :



Remarque importante : Les corrections doivent normalement uniquement servir à faire des modifications <u>AVANT</u> envoi au C1. Une fois que les données sont importées dans l'application classique, les modifications éventuelles se font au moyen de l'application classique !

6. Réception d'un fichier de planification provenant de l'application classique

Un fichier d'échange contenant les activités planifiées pour une semaine et un agent peut être généré au départ de l'application classique et être intégré à l'application light. Attention, cela concerne uniquement le planning!

Un tel fichier doit être recopié dans le même dossier que celui où l'on stocke les fichiers archivés générés par l'application light. Ils seront de la sorte consultables au moyen du programme d'affichage des prestations archivées décrit précédemment. Le bouton « R » en regard de chaque ligne permet de transférer une activité planifiée vers l'écran de saisie des activités réalisées.

7. Consultation du référentiel

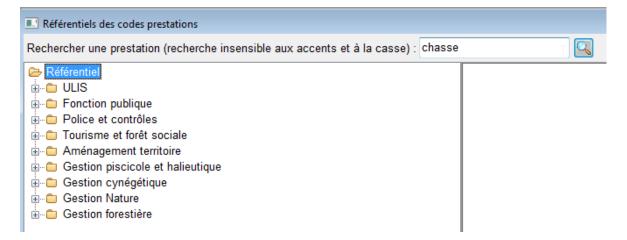
Le référentiel peut être consulté afin de pouvoir le parcourir et en obtenir un aperçu général. L'accès au programme se fait par le menu Fichier > Paramètres > Référentiel des codes prestations, ou directement au moyen du raccourci clavier **Ctrl-F1**.

Une fonction de recherche permet de localiser les types de prestation qui contiennent les caractères définis comme critères de recherche. Par exemple, pour rechercher toutes les activités contenant le mot « *chasse* », on saisira ce mot dans la zone de recherche, on s'assurera que le curseur se trouve bien tout en haut de la structure hiérarchique, et on cliquera sur le bouton « *jumelles* ». Le programme localise la 1^{ère} activité contenant le mot en question. Un autre clic sur le bouton de recherche positionne le curseur sur l'activité suivante, et ainsi de suite jusqu'au moment où plus aucune prestation ne répond au mot-clé recherché et affiche le message « *Fin de la recherche* ».

Attention : pour lancer une nouvelle recherche, il faut veiller à repositionner le curseur tout en haut de la hiérarchie (sur « *Référentiel* »)!



DNF - CARNET DE TOURNEE





53